



pv de bornage non publié,n'est valable qu'entre les signataires

Par **tomi**, le **10/04/2012** à **20:50**

Bonjour.

Un procès verbal de bornage non publié au bureau des hypothèques,n'est valable qu'entre les signataires:vrai ou faux?

Par **Afterall**, le **11/04/2012** à **11:06**

Bonjour,

Comme pour une vente - qui est parfaitement valable même non publiée au bureau des hypothèques - un procès-verbal de bornage non publié n'a effectivement vocation à être opposable, en cas de défaut de publicité, qu'aux signataires de l'acte.

Par **tomi**, le **11/04/2012** à **13:18**

Merci,pouvez vous être plus clair,le PV reste t'il valable quant aux personnes qui sont aujourd'hui propriétaires et qui non aucun liens de parenté avec les signataires originels qui non pas fait publié le dit bornage à l'époque.

Existe t'il un texte de loi se rapportant à votre réponse?